

Délibération du Comité

Assemblée générale du 15 décembre 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025

Date d'affichage : 04 décembre 2025

0 Membres	En exercice	144	Vote	Pour	85
	Présents	82		Contre	0
	Pouvoirs	3		Abstention	0
	Votants	85		Total	85

Objet : Budget Primitif de l'année 2026 - Budget principal

Jacques Jacquenet, Président du SICECO, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2026 du Budget principal établi selon la nomenclature comptable M57.

La répartition des ouvertures de crédits par section est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 374 216	12 374 216
Investissement	15 919 400	15 919 400
Total	28 293 616	28 293 616

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à : 2 024 400 €.

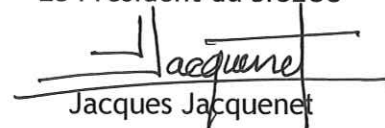
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Comité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget principal de l'année 2026 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente délibération.

Dijon, le 16 décembre 2025

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet


AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20251219-14-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification